

Mais passé le présent triennat, le nombre des membres de la profession augmentera rapidement, si les aspirants à l'étude sont aussi nombreux que cette année, le nombre en étant d'au-delà de quarante.

Conseiller Législatif et Ministre.

Pendant le dernier triennat, notre confrère, l'honorable L.-N. Pérodeau, secrétaire de cette Chambre, a été fait conseiller législatif; l'université Laval de Montréal lui a aussi conféré le titre de docteur en droit. Cet honorable monsieur a droit à nos félicitations.

C'est deux ou trois ans avant, que l'honorable V.-W. Larue, ancien président de cette Chambre, homme politique distingué, fut choisi comme conseiller législatif.

Dans la personne de ces deux honorables messieurs, la profession trouvera des défenseurs de ses droits et prérogatives et des hommes politiques intègres. Ces messieurs ont déjà fait adopter plusieurs mesures intéressant la profession, comme ils se sont opposés à certains projets de législation qui auraient diminué les affaires du ressort de la profession.

La profession doit être fière, et nous devons féliciter l'honorable M. E. Bernier, ancien président de cette Chambre, notaire pratiquant, d'avoir été appelé à faire partie du ministère à Ottawa, avec le portefeuille du Revenu et de l'Intérieur.

La profession se trouve donc à avoir deux ministres à Ottawa, l'honorable J.-I. Tarte, j'allais dire premier-ministre, mais non, ministre des travaux publics, et l'honorable M. E. Bernier, ministre du Revenu et de l'Intérieur.

Nous avons aussi à Québec, comme premier-ministre, l'honorable F.-G. Marchand.

La profession de notaire peut donc se flatter d'avoir de ses membres dans toutes les régions politiques et pouvant honorer leur pays.

Finances.

Nos finances sont dans un état prospère.

Le 1er septembre 1897, nous avions une encaisse de \$6,715.85.

Les recettes ont été :

Pour la 1ère année du dernier triennat, de	\$4,642.15
Pour la 2ème " " "	4,932.94
Pour la 3ème " " "	5,240.91

Total..... \$14,816.00